

## Le prêt de documents

Je peux emprunter 3 documents à la fois.

### Durée du prêt :

- Romans : 3 semaines
- Livres documentaires et revues : 1 semaine
- BD et Mangas : 2-3 jours

Les emprunts peuvent se faire à tout moment de la journée

Le prêt est informatisé. Se présenter avec les documents au bureau des documentalistes.



C

D

I

# Règles de vie au CDI

Le Centre de documentation et d'information du collège est un lieu de travail où l'on apprend à rechercher et utiliser des sources documentaires écrites ou informatiques.

On peut aussi venir tout simplement pour le plaisir de lire : romans, documentaires, journaux, magazines, bandes dessinées, brochures sur les métiers...

Des ordinateurs connectés au réseau sont à notre disposition pour consulter Internet et divers logiciels ou pour produire des documents.

### Horaires d'ouverture :

8h - 12h / 12h45-16h30  
du lundi au vendredi

(fermé le mercredi après-midi et le vendredi à partir de 15h30 ; fermé de 8H à 9H le jeudi et le vendredi).

Le CDI est ouvert pendant les récréations.

# Un CDI pour quoi faire ?



## 1 - Mes obligations

### L'accès :

J'arrive à l'heure. L'entrée ne peut se faire qu'en début d'heure

### Le comportement :

Je respecte les lieux en rangeant les documents à leur place.

Je respecte le travail des autres en parlant à voix basse et en faisant le moins de bruit possible. Je m'engage à travailler ou à lire.

J'évite les déplacements trop fréquents.

Les bonbons et les chewing-gums restent dans ma poche.

L'utilisation des portables est interdite.

J'attends la sonnerie pour sortir.

## Comportements pouvant donner lieu à une exclusion du CDI

Les bavardages en dépit des rappels à l'ordre.

Le manque de travail.

Le non respect des personnes, du lieu ou du matériel.

## 2 - Mes droits

### L'accès :

Je peux venir au CDI pendant mes heures de permanence ou durant les récréations

### Le travail :

Je peux utiliser les documents et outils de recherche (dictionnaires, encyclopédies, ordinateurs...) pour faire un dossier, préparer un exposé, m'informer sur divers sujets.

Je peux venir simplement pour lire (livre, BD, revue...).

Je peux faire mes devoirs au CDI, toutefois, en fonction des places disponibles, la priorité sera donnée aux élèves ayant un travail nécessitant les documents du CDI.

## Les ordinateurs

Je peux les utiliser pour consulter Internet (dans le cadre d'un travail demandé par un professeur). Je peux utiliser divers logiciels pour le travail ( traitement de texte, base CDI) ou pour les loisirs (Google Earth, Gomath... mais attention aux abus !). Priorité sera donnée aux élèves ayant un travail.

Les sites de jeux, les blogs, les vidéos sont strictement interdits.

Il est possible d'imprimer, demandez d'abord l'autorisation aux documentalistes.

